

Informations sur les agents pathogènes chez l'homme – Le vaccin protège !

Qu'est-ce que l'hépatite B ?

L'hépatite B est une inflammation du foie causée par le virus de l'hépatite B. La plupart des personnes infectées développent une forme légère de la maladie ou bien ne présentent aucun symptôme. En règle générale, l'hépatite B se guérit d'elle-même chez les adultes. Toutefois, elle peut devenir persistante (chronique) et, à long terme, endommager gravement le foie. Le virus de l'hépatite B est présent partout dans le monde, mais à des niveaux très variables.

Comment l'hépatite B se transmet-elle ?

D'homme à homme

Les personnes infectées peuvent présenter une grande quantité de virus de l'hépatite B dans le sang. Ainsi, une très petite quantité de sang suffit déjà à transmettre le virus s'il pénètre dans le corps à travers de petites lésions de la peau ou via les muqueuses. Le virus est également présent en plus petite quantité dans d'autres fluides corporels, tels que la salive, le sperme ou le fluide vaginal. Une contamination est également possible lors de relations sexuelles. Si une femme enceinte est contaminée par le virus de l'hépatite B, elle peut transmettre le virus à son enfant au moment de l'accouchement. Une transmission à l'enfant dès la grossesse est possible, mais rare.

Par les objets contaminés

Le virus de l'hépatite B peut survivre un certain temps en dehors du corps. Aussi, une contamination est également possible via des objets utilisés en commun, par exemple des jouets sexuels, des seringues, des lames de rasoir ou des brosses à dents.

Quels sont les symptômes de la maladie ?

Les personnes atteintes de l'hépatite B peuvent ne présenter aucun symptôme. Mais il est également possible de ressentir de la fatigue et une perte d'appétit. Des maux de tête et des douleurs articulaires sont possibles. Des maux de ventre, des nausées et des vomissements peuvent se produire. Une fièvre légère est aussi possible. Enfin, la peau et le blanc des yeux peuvent prendre une teinte jaune ; on parle alors de jaunisse. La jaunisse peut se caractériser par de fortes démangeaisons. En outre, l'urine peut prendre une couleur sombre et les selles être plus claires qu'à l'accoutumée. Il est également possible de développer une forme grave de la maladie après une infection aiguë.

Bien souvent, l'hépatite B se guérit d'elle-même. Toutefois, le foie peut être endommagé durablement si la maladie persiste (devient chronique). Cette lésion du foie peut entraîner des séquelles au bout de quelques années, par exemple une cirrhose du foie (cicatrisation avancée et rétrécissement du foie) ou un cancer du foie.

Quand la maladie se déclare-t-elle et combien de temps est-elle contagieuse ?

Après une infection au virus de l'hépatite B, il peut s'écouler plusieurs semaines ou mois avant que des symptômes ne se développent. Durant la période asymptomatique qui suit l'infection, il est particulièrement facile de contaminer d'autres personnes car la quantité de virus dans le sang atteint son maximum peu avant que la maladie se déclare. La période d'incubation varie d'une personne à l'autre et dépend surtout de la quantité de virus transmise. Une fois guéries, les personnes concernées ne sont généralement plus contagieuses et sont immunisées à vie contre la maladie. Il n'est alors plus possible d'attraper l'hépatite B. Les personnes chez qui la maladie est chronique peuvent porter le virus de nombreuses années sans s'en apercevoir et être contagieuses.

Qui est particulièrement vulnérable ?

Les personnes suivantes sont particulièrement exposées au risque d'infection au virus de l'hépatite B :

- ▶ Les personnes changeant fréquemment de partenaire sexuel(le)
- ▶ Les personnes s'injectant de la drogue et utilisant également des seringues ou des aiguilles d'autres personnes
- ▶ Les personnes en contact étroit avec des personnes atteintes de l'hépatite B

Chez les personnes dont le système immunitaire est affaibli, l'hépatite B peut entraîner plus facilement des séquelles au niveau du foie.

Que faire en cas de contamination ?

- ▶ Une infection au virus de l'hépatite B est attestée par une analyse sanguine.
- ▶ Lors de la phase aiguë de la maladie, vous devez éviter les efforts physiques autant que possible. L'alitement peut être conseillé selon la gravité de la maladie.
- ▶ Lors de la phase initiale de la maladie, vous devez suivre un régime alimentaire riche en glucides et pauvre en graisses.
- ▶ Il est particulièrement important d'éviter la consommation d'alcool.
- ▶ Ne partagez pas vos ciseaux à ongles, votre brosse à dents ou votre rasoir avec d'autres personnes.
- ▶ En cas d'infection active, utilisez toujours des préservatifs lors de vos relations sexuelles si votre partenaire n'est pas immunisé(e) contre l'hépatite B. Utilisez des préservatifs même si vous n'avez pas de symptômes après l'infection.
- ▶ Une hépatite B chronique se traite bien avec des médicaments, ce qui permet d'éviter la plupart du temps les séquelles dangereuses. Les médicaments peuvent endiguer la multiplication du virus et la progression de la maladie, mais pas supprimer l'infection ; aussi, vous devez généralement en prendre à long terme.

Si vous travaillez dans le secteur de la santé, vous devez également informer votre employeur ou le service de la médecine du travail compétent de votre maladie.

Comment puis-je me protéger ?

Vaccination

Il existe des vaccins contre l'hépatite B. La Commission permanente des vaccins (STIKO) recommande la vaccination pour les nourrissons et les jeunes enfants. La vaccination est également recommandée aux adultes particulièrement à risque. Il s'agit notamment des :

- ▶ personnes présentant une déficience immunitaire ;
- ▶ personnes prenant des médicaments visant à affaiblir le système immunitaire (par exemple avant une greffe d'organe) ;
- ▶ personnes susceptibles de développer une forme grave de la maladie (par exemple les personnes atteintes du VIH ou de l'hépatite C) ;
- ▶ personnes sous dialyse ;
- ▶ personnes présentant un risque de contamination accru, par exemple le personnel d'établissements de santé, les membres de la famille et les partenaires de personnes présentant une infection à l'hépatite B ;
- ▶ personnes ayant un comportement sexuel les exposant à un risque d'infection élevé.

Hygiène

- ▶ Vous pouvez utiliser des préservatifs et une digue dentaire pour vous protéger d'une infection à l'hépatite B lors de vos relations sexuelles. La digue dentaire est un tissu très fin permettant d'empêcher toute contamination en cas de sexe oral.
- ▶ Veuillez ne pas partager de seringues et d'autres accessoires pour la consommation de drogues avec d'autres personnes.
- ▶ Si vous exercez un métier présentant un risque d'infection accru (professionnels de la santé, travailleurs du sexe, tatoueurs, etc.), il convient d'appliquer des règles d'hygiène particulières pour vous protéger de l'hépatite B. Veuillez vous renseigner auprès de votre employeur ou du service de santé publique compétent.

Mesures préventives après un contact ou des blessures

Si vous avez un doute quant à une éventuelle infection, consultez un médecin dans les meilleurs délais afin qu'il puisse prendre des mesures préventives. Ces mesures dépendent notamment de votre protection vaccinale.

HÉPATITE B

Où puis-je m'informer ?

Pour plus d'informations, le service de santé publique local se tient à votre disposition. L'hépatite B devant être signalée, vous y trouverez des informations sur la situation actuelle ainsi qu'une importante expérience face à la maladie.

Pour obtenir des conseils ou des informations auprès du Centre fédéral d'éducation pour la santé (Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung, BZgA), appelez le 0221 – 89 20 31 ou rendez-vous sur Internet à l'adresse www.liebesleben.de. Vous trouverez la recommandation de vaccination détaillée pour les enfants et les adolescents dans le calendrier de vaccination actuel de la STIKO et sur www.impfen-info.de/impfempfehlungen.

Vous trouverez des réponses aux questions posées fréquemment sur la vaccination contre l'hépatite B sur le site du Robert Koch-Institut (www.rki.de/hbv).



STEMPEL

Éditeur:

Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung, Cologne.
Tous droits réservés.

Réalisé en collaboration avec le Bundesverband der Ärztinnen und Ärzte des Öffentlichen Gesundheitsdienstes e.V. et en accord avec le Robert Koch-Institut.

Cette information publique peut être téléchargée gratuitement sur le site www.infektionsschutz.de.